

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2008

RAPPORT POUR AFFICHAGE

L'An DEUX MIL HUIT

Et le ONZE AVRIL

Le Conseil Municipal de la Commune de LODEVE s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence du Maire.

Présents : Mme BOUSQUET Marie-Christine, **Maire.**

Mr MADANI Hadj, Mme ARRAZAT Sonia, Mr LEDUC Pierre, Mme DA SILVA Lucienne, Mr ALVERGNE Michel, Mme TRANI Bernadette, Mme HUGON Marie-José, **Adjoints**

Mr LE NEDIC Jacques, Mme CLAPIER Ginette, Mme FERRY Claudette, Mme RAMOND Gilberte, Mr DIALLO Aly, Mr THOMAS Yvan, Mme VERDOL Marie-Laure, Mme DELCROIX Marie-Pierre, Mr BAILLEUX-MOREAU Yves, Mr JOURDAN Yves, Mr BENAMEUR Ali, Mr LOSSON Gérard, Mme LEVEQUE Gaëlle, Mr CROS Ludovic, Mme AUSSIBAL Cécile, Mr FERACCI Joseph, Mme TORD Anny, Mr LECOUC Robert, Mme ROUQUETTE Josiane,

Non représentés : Mr COMBES Jean-Pierre,

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18H15

Elle précise que le conseil municipal siège à 28 personnes. Suite à la démission de Mme Sylvie COSTA et de Mr Jean-François CAIZERGUES, un courrier a été transmis à Mme ROSSI Christiane et sa démission a été reçue aujourd'hui 11 avril. Dès Lundi 14 avril un courrier sera transmis à la personne suivante sur la liste.

Madame le Maire procède à l'appel.

Arrivée de Jean-Pierre COMBES à 18H20

Madame le Maire propose à l'Assemblée de désigner comme secrétaire de séance Melle Cécile AUSSIBAL. Elle demande à l'Assemblée de se prononcer.

VOTE : UNANIMITE

Madame le maire fait approuver le compte rendu de la séance du 21 mars 2008. Le compte rendu de la séance du 31 mars 2008 ne peut pas être approuvé car une modification a été demandée.

A/ DECISIONS PAR DELEGATION

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises depuis la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2008.

N° d'ordre	DECISIONS	Date De Création	Rendu Exécutoire le
14/08	Service patrimoine – Contrat de cession « compagnie les apostrophés »	2/04/2008	
15/08	DGS – Conventions de stage BALLIET	07/04/2008	7/04/2008
16/08	Affaires générales – réglementation d'un vide grenier le 30 avril 2008	8/04/2008	
17/08	Musée – Vente de produits annexes – Sculpture Nathalie DECOSTER	8/04/2008	

B/ DOSSIERS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LODEVOIS

Madame le Maire précise qu'il n'y a pas eu de bureau ni de conseil communautaire depuis le dernier conseil. Le prochain se tiendra Lundi 14 avril 2008.

Madame le Maire demande d'approuver l'ordre du jour.

1. Désignation des membres des commissions

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire souhaite reporter cette question au prochain conseil municipal car suite à la démission de Mme ROSSI Christiane, le conseil n'est pas au complet.

2. Vote des taux

Rapporteur : Mme le Maire

Il est exposé au conseil municipal que le vote des taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière doit avoir lieu après réception, par la commune de l'état 1259 envoyé par le ministère des finances portant notification des bases d'imposition, et ce, avant le 15 avril de chaque année, date fixée par la loi de finances de 2005.

	Bases d'imposition 2007	Bases d'imposition 2008
Taxe d'habitation	6 082 026 €	6 263 000 €
Taxe foncière (bâti)	5 266 829 €	5 427 000 €
Taxe foncière (non bâti)	40 026 €	40 300 €

A taux égal la recette correspondante attendue est la suivante :

	Produit fiscal
Taxe d'habitation	1 222 538 €
Taxe foncière (bâti)	1 919 530 €
Taxe foncière (non bâti)	51 987 €
Total du produit	3 194 055

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De voter les taux suivants :**

LIBELLE	Taux votés
Taxe d'habitation	19,52 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	35,37 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	129,00 %

VOTE : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 5

3. Ouverture d'une ligne de trésorerie

Rapporteur : Mme le Maire

Il est exposé au conseil municipal que l'article L.2122-22 du C.G.C.T. autorise Madame le Maire, à condition qu'un montant maximum ait été déterminé par l'assemblée délibérante, à négocier et à signer une convention pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie. Il est rappelé au conseil, qu'il a, lors de sa séance du 10 décembre 2007, approuvé l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un million d'euros qui se révèle aujourd'hui insuffisante.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE FIXER le montant maximum de cette ligne à un million cinq cent mille euros
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

VOTE : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 5

4. Subvention exceptionnelle à l'association « la Trescoule » pour l'organisation de la course de côte

Rapporteur : Mme le Maire

Les associations de sport automobile La Trescoule et La Méridienne contribuent à l'organisation de la course de côte de Lodève dont L'Association Sportive Automobile est l'organisateur sportif. Cette manifestation de grande ampleur, qui aura lieu le 15 juin prochain, est à l'origine d'une importante mobilisation des membres de ces associations et engendre des frais importants.

C'est dans ce cadre que l'association La Trescoule a sollicité la commune de Lodève pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Compte tenu de l'intérêt sportif, touristique et local de cette manifestation il est proposé au conseil municipal de donner une suite favorable à cette demande

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3000 €

VOTE : UNANIMITE

Madame le Maire lève la séance à 19h15